

COMMUNIQUÉ

20 novembre 2025

SOUTIEN à l'amendement 159 de la sénatrice Guidez



Les associations représentatives des personnes avec un trouble du neurodéveloppement et de leurs familles, signataires, soutiennent la démarche de la sénatrice Jocelyne Guidez pour demander que l'argent du contribuable aille uniquement à des pratiques recommandées et scientifiquement validées partout dans le monde et pas au maintien de pratiques professionnelles non validées chez les personnes concernées par un trouble du neurodéveloppement.

Elles militent depuis des dizaines d'années pour que les formations initiales soient totalement refondues afin d'être appuyées sur des connaissances et compétences actualisées, conformes aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé comme à celles validées internationalement : maintenir des pratiques non validées constitue une réelle perte de chance pour les personnes concernées, privées de diagnostic fonctionnel et d'interventions construites sur l'analyse de leurs besoins.

Les recommandations de bonnes pratiques doivent enfin devenir opposables, y compris dans la totalité des formations initiales à tous les acteurs de l'éducation, des champs sanitaire et médico-social, et leur non-respect contrôlé et sanctionné par le retrait du financement public.

SIGNATAIRES

Danièle Langlois, Présidente d'Autisme France, daniele.langlois@orange.fr

Luc Gateau, Président de l'Unapei, l.gateau@unapei.org

Nathalie Groh, Présidente de la FFDys, presidence@ffdys.fr

Claudine Casavecchia, Présidente de HyperSupers – TDAH France

Christine Meignien, Présidente Sesame Autisme, meignien.christine@wanadoo.fr

Isabelle Rolland, co-présidente d'Autisme Sans Frontières, presidenceASF@autistesansfrontieres.com

Vincent Dennery, Président d'Agir et Vivre l'Autisme